

ADMISSION POST-BAC

Rentrée 2012

- Janvier 2012 -

ENSEMBLE SCOLAIRE S^{TE} THECLE



WWW.ADMISSION-POSTBAC.FR

POUR :

- ✓ Vous **informer** sur les différentes formations présentes sur APB
- ✓ **Déposer votre candidature** aux formations post-bac que vous aurez choisies
- ✓ Faire une **simulation de bourse** sur critères sociaux



Le portail est obligatoire pour les formations suivantes :

- ✓ BTS, BTSA, DCG
- ✓ CPGE, CPES
- ✓ DUT
- ✓ Formations d'ingénieurs (liste disponible rubrique *Recherche formations*)
- ✓ Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture
- ✓ Les écoles de commerce (liste disponible rubrique *Recherche formations*)
- ✓ Licences (1^{ère} année d'université)
- ✓ 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES) : médecine, pharmacie, odontologie, sage-femme
- ✓ Prépas des professions paramédicales et sociales
- ✓ Classes de mise à niveau hôtellerie (MAN)
- ✓ Classes de mise à niveau en arts appliqués (MANAA)
- ✓ Diplôme des métiers d'arts (DMA)
- ✓ Diplôme de technicien supérieur (DTS)
- ✓ Des écoles nationales d'art (liste disponible rubrique *Recherche formations*)

Dossier candidat



Avant de commencer votre inscription, vous devez avoir :

- une **adresse électronique valide à maintenir à jour** jusqu'en septembre.
- votre **n° INE / BEA** (10 chiffres + 1 lettre). Il figure sur votre relevé de notes aux EAF.
- votre **n° d'inscription au baccalauréat** dit N° OCEAN
- votre **relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat** et vos bulletins trimestriels de 1^{ère} et Terminale (notamment pour l'orientation active).
- l'**avis d'imposition 2010** de vos parents pour une simulation de l'attribution éventuelle d'une bourse sur critères sociaux

À tout instant, vous disposez :



- ✓ d'une rubrique **Codes perdus**, vous permettant de récupérer vos identifiants en cas de perte et/ou d'oubli. Ces renseignements vous seront transmis via l'adresse mail que vous avez renseignée.
- ✓ d'une rubrique **Contact / Mes messages**, permettant les échanges entre vous et APB, notamment les messages de rappel/relance à chaque étape clé de la procédure.

4 grandes étapes :



1. **Ouverture** de votre dossier d'inscription et **saisie de vos candidatures** :
→ du 20 janvier au 20 mars 2012
2. **Constitution et envoi** des dossiers de candidatures
→ jusqu'au 2 avril 2012
3. **Propositions d'admission et réponses** des candidats
→ entre le 7 juin et le 14 juillet 2012
4. **Inscription administrative** auprès de la formation acceptée :
calendrier variable fixé par les établissements.

1^{ère} étape



INSCRIPTION

du 20 janvier au 20 mars 2012

Charte des droits et devoirs du candidat

Vous devez **prendre connaissance** des règles de la procédure et **vous engager à les respecter**. Vous devez signer électroniquement la **Charte des droits et devoirs du candidat**.

Lire et
cocher
toutes
les cases

Droits et devoirs du candidat

CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DU CANDIDAT

Je m'engage à :

- lire l'ensemble des informations concernant la procédure (Espace Information, guide du candidat, ...)
- respecter le calendrier fixé pour la session en cours (Inscription, réponses aux propositions).
- effectuer mon inscription sur le site, et en particulier :
 - saisir l'ensemble des formations, gérées sur ce site, et auxquelles je souhaiterais m'inscrire
 - établir ma liste de vœux c'est à dire classer mes vœux par ordre de préférence
 - imprimer en temps utile mes fiches de candidatures (une fiche par candidature)
 - transmettre mes dossiers papier, comprenant chacun, la fiche de candidature et les pièces demandées
- respecter les règles et le calendrier des différentes phases d'admission, c'est à dire :
 - consulter la proposition qui m'est faite
 - respecter le délai de réponse qui m'est imposé, sous peine d'élimination
 - répondre à la proposition d'admission (une seule proposition me sera faite, la meilleure possible par rapport à ma liste de vœux préférentielle), sachant que les vœux moins bien classés que celui qui m'est proposé s'annuleront automatiquement
- effectuer l'inscription administrative dans l'établissement que j'ai accepté, en suivant les instructions données.

J'ai le droit de :

- classer mes vœux en toute liberté sans subir une quelconque pression, sachant que les établissements d'origine et d'accueil n'ont jamais connaissance de ma liste de vœux.
- classer, pour une formation en CPGE avec un internat, un vœu avec internat et un vœu sans internat.
- intercaler comme je le souhaite, dans ma liste de vœux, les différents types de formations demandées (L1, CPGE, BTS, DUT, formations d'ingénieurs, ...).
- choisir, sans subir une quelconque influence extérieure, de répondre "oui mais" et pas "oui définitif" à la proposition d'admission qui m'est faite, dans le cas où je souhaite attendre une proposition mieux classée dans ma liste de vœux.
- contacter par la rubrique "Contact" le service de gestion des admissions, en cas de conflit avec un établissement.

Toute fraude ou tentative de fraude dans les renseignements saisis ou documents fournis pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'annulation du dossier et au retrait de la proposition éventuelle d'admission, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Signature électronique du candidat

← Signer
la charte

Inscription

A partir du 20 janvier 2012, vous **ouvrez votre dossier électronique** en saisissant votre **n° INE/BEA** et votre **date de naissance**

Informations INE

Votre date de naissance (jj/mm/aaaa) / /

Votre numéro INE ?

Vous n'avez pas de numéro INE

Elèves de Terminale de l'Education Nationale en France, vous trouverez le numéro INE sur votre relevé des épreuves anticipées du baccalauréat.
En cas de difficultés et pour les autres cas (élèves des lycées agricoles, scolarisés dans le supérieur, élèves des lycées AEF, inscrits au CNED, scolarisés à l'étranger,...) [cliquez ici](#) pour plus d'information.

N° INE figurant sur le relevé de notes des épreuves anticipées ou à demander à l'établissement.

Le site vous identifie : un certain nombre d'informations concernant votre identité sont déjà pré-remplies, vous devez **les vérifier, les corriger** si elles sont erronées **et les compléter** si nécessaire.

Identifiants (N° dossier et Code confidentiel)

The screenshot shows a web interface with the following elements:

- Header: **Identifiants**
- User name: M. TEST Samuël
- Warning: ATTENTION : NOTEZ SOIGNEUSEMENT votre numéro de dossier et votre code confidentiel.
- Requirement: Ils sont indispensables pour accéder à votre dossier.
- Confidentiality notice: Ces éléments sont personnels et confidentiels : NE LES COMMUNIQUEZ PAS.
- Fields:
 - Numéro de dossier : 69377
 - Code confidentiel : 234408
- Button: Continuer

A red circle highlights the two identification fields, and a red arrow points from the text below to the confidential code field.

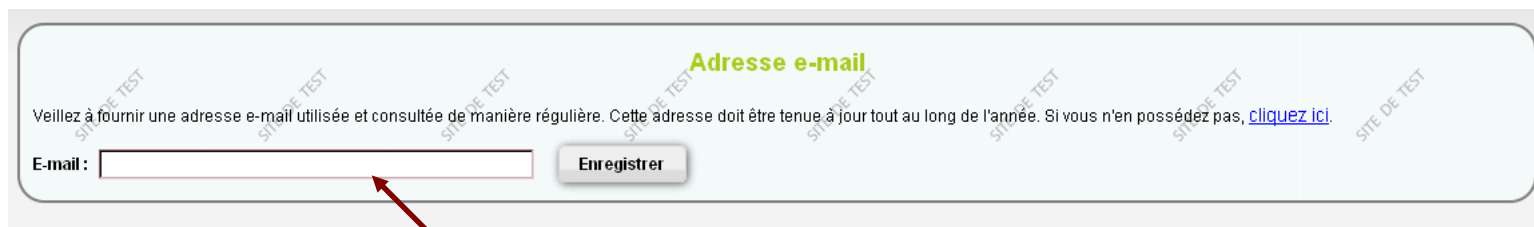
Lors de votre première connexion sur le site, après avoir fourni les renseignements demandés, il vous sera attribué :

- un **n° d'inscription** : ce numéro figurera sur chacune de vos fiches de vœu,
- un **code confidentiel**.

Ces 2 identifiants vous seront demandés à chaque fois que vous souhaitez vous connecter à votre dossier électronique

- **Notez et conservez** ces 2 identifiants **jusqu'à la fin de la procédure**.
- **Ils sont confidentiels, ne les communiquez à personne.**

Adresse mail – code d'activation



Adresse e-mail

Veillez à fournir une adresse e-mail utilisée et consultée de manière régulière. Cette adresse doit être tenue à jour tout au long de l'année. Si vous n'en possédez pas, [cliquez ici](#).

E-mail:

Vous saisissez votre adresse e-mail (obligatoire).

Une fois enregistrée, un e-mail vous est envoyé à l'adresse indiquée. Il contient votre **code d'activation** (6 lettres) que vous devrez reporter sur votre dossier électronique. Vous pourrez alors poursuivre votre inscription.



Adresse e-mail

E-mail : contact@sainte-thecle.com
Votre adresse e-mail n'est pas encore validée.
Veillez valider votre adresse e-mail en saisissant ici votre code de validation que vous avez reçu par mail.

Code de validation :

Durant toute la procédure, n'oubliez pas d'actualiser les renseignements figurant sur votre dossier électronique, en cas de changement d'adresse, de téléphone ou d'e-mail.

Critères sociaux

Critères Sociaux

Année 2011 - 2012 :

Etes-vous actuellement boursier du gouvernement français ?

Année 2012 - 2013 :

Informations
Les bourses d'enseignement supérieur sont attribuées plus largement que celles du secondaire.
Pour savoir si vous pouvez utilement faire une demande de bourse, complétez les trois champs suivants puis cliquez sur "Calcul de l'avis conditionnel d'attribution de bourse".

Revenu brut global ou déficit brut global de l'avis d'impôt 2011 portant sur les revenus de l'année 2010 (en euros) :	<input type="text" value="20000"/>
Veuillez indiquer le nombre de vos frères et soeurs encore à la charge de votre famille :	<input type="text" value="2"/>
Dont nombre de frères et soeurs scolarisés dans l'enseignement supérieur :	<input type="text" value="1"/>

Résultat du calcul
A partir des informations fournies, il semble que vous puissiez prétendre à une bourse de l'enseignement supérieur : **échelon 4**.
Nous vous invitons fortement à faire une demande en complétant le [dossier social étudiant](#).

Simulation de l'attribution éventuelle d'une bourse.

Renseignements complémentaires sur www.crous-clermont.fr

Scolarité - Baccalauréat

✓ Vous **contrôlez et modifiez si nécessaire** les informations concernant votre **scolarité actuelle** (établissement, série, classe, spécialité, langues vivantes...), votre **scolarité antérieure** et vous **saisissez** les éléments relatifs au **baccalauréat**.

Baccalauréat

Préparez-vous ou avez-vous obtenu un baccalauréat français ou un diplôme équivalent ?

- Baccalauréat **Brevet** en préparation en 2012 (diplôme français)
- Baccalauréat **Brevet** obtenu antérieurement à 2012 (diplôme français)
- DAEU en préparation en 2012
- DAEU obtenu antérieurement à 2012
- Diplôme étranger en préparation en 2012 (équivalent au baccalauréat)
- Diplôme étranger obtenu antérieurement à 2012 (équivalent au baccalauréat)
- Aucun baccalauréat ou diplôme équivalent

N° d'inscription au Bac (N° OCEAN) :

Série: Littéraire

Spécialité: Langue renforcée

Indiquez les notes que vous avez obtenues aux épreuves du baccalauréat (note sur 20)
(si vous n'avez pas passé l'épreuve demandée, tapez N)

Écrit Français et littérature (épreuve anticipée) :	<input type="text" value="15"/>
Enseignement scientifique (épreuve anticipée) :	<input type="text" value="15"/>
Mathématiques-Informatique (épreuve anticipée) :	<input type="text" value="15"/>
Oral Français et littérature (épreuve anticipée) :	<input type="text" value="15"/>
Travaux Personnels Encadrés (épreuve anticipée) :	<input type="text" value="15"/>

Vous **saisissez** les bulletins scolaires de 1^{ère} et Term.

Vœux – Avant le 20 mars minuit

Avant le 20 mars minuit, vous sélectionnez impérativement l'ensemble de vos candidatures.

Pour sélectionner vos demandes, vous utilisez l'outil de **Recherche de formations** en indiquant plusieurs critères (géographique, spécialité, type de diplôme...) ; la liste des formations répondant à vos critères s'affiche.

Recherche de formations

Formation

Par type de formation: Indifférent

Lieu

Par région: Indifférent

Par académie: Indifférent

Par département: Indifférent

Par ville: Indifférent

Critères spécifiques (facultatifs)

Formations en apprentissage

Formations pour sportif de haut niveau

Formations pour artiste de haut niveau

Trier les résultats: Géographique

Lancer la recherche

Vœux – Avant le 20 mars minuit



Etablissement	Domaine	Spécialité	Ville	Département	Académie
Lycée Sainte Thecle (Privé sous contrat d'association)	BTS - Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social	Chamalières	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand

The screenshot shows a table with columns for 'Etablissement', 'Domaine', 'Spécialité', 'Ville', 'Département', and 'Académie'. A single row is visible for 'Lycée Sainte Thecle'. To the right of the table, there are two buttons: 'Détails' and 'Selectionner'. Two red arrows point to these buttons from the right side of the image.

Lorsque vous sélectionnez une formation, **consultez attentivement le contenu de la rubrique détails.** En cas de doute ou de question, n'hésitez pas à prendre contact avec la formation concernée.

Vous pouvez formuler au maximum **36 demandes dont 12 maximum par type de formation.**

Vœux – Avant le 20 mars minuit

Détails de la formation

Etablissement

Lycée Sainte Thecle (Privé sous contrat d'association)

7 rue Amélie Murat - B.P. 79
63402 Chamalières Cedex France

Tel Accueil: 04.73.37.32.09
Fax: 04.73.36.67.96

[Site Internet:](#)

Dates journées portes ouvertes:

Journées portes ouvertes

Samedi 17 mars 2012 de 9h à 17h

Vendredi 11 mai 2012 de 17h à 20h

Formation

Domaine:
BTS - Services

Spécialité
Service et prestation des secteurs sanitaire et social



Caractéristiques de la formation

Frais de scolarité: **1 450 euros**

Langue vivante 1 **Anglais**

Langue vivante 2 **Espagnol**

Vous pouvez poser vos questions concernant cette formation à l'adresse mail suivante: contact@sainte-thecle.com

Description de la formation

Publics ?

Titulaires du Bac ST2S, L, ES, S, Bac Pro SPVL

Recrutement sur dossier et lettre de motivation (procédure admission post-bac, contact direct établissement)

Profil des étudiants ?

Nous attendons des étudiants :

- rigueur, méthode
- esprit d'équipe
- ouverture d'esprit
- investissement personnel
- dynamisme, capacité d'écoute et qualités de communication
- esprit d'initiative et autonomie
- aptitude à l'animation de groupe
- maîtrise de l'expression écrite et orale

Ouels débouchés ?

Gestionnaire-conseil dans des organismes de protection sociale
Responsable de secteur en service d'aide à domicile
Coordonnateur d'activités sociales
Assistant aux délégués à la tutelle
Assistant médical dans les centres de lutte contre le cancer
Coordonnateur de secrétariats de services médicaux et d'accueil
Conseiller d'action sociale dans les organismes de protection sociale complémentaire

La formation ?

Durée : 2 années d'études ponctuées de deux stages en milieu professionnel (un de 6 semaine en 1ère année, un de 7 semaine en 2ème année)

L'enseignement :

Un enseignement général comprenant du français et une langue vivante étrangère

Un enseignement professionnel comprenant plusieurs modules :

- techniques de l'information et de la communication
- les relations de travail et la gestion des ressources humaines
- techniques et gestion administrative et financière
- méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social

Et après le BTS ?

Possibilité d'une poursuite d'étude dans le cadre de licence professionnelle telle que la licence professionnelle d'intervention sociale, ou de management des organisations...

Ajout de candidature

Ajout d'une candidature

Etablissement	Commune	Formation
Lycée Sainte Thècle	Chamalières (63)	BTS - Services / Service et prestation des secteurs sanitaire et social

Information

Statut de l'établissement : Privé sous contrat d'association.
Frais de scolarité : 1 450 euros

Lettre de Motivation

Je souhaite saisir la Lettre de Motivation pour cette formation Maintenant
 Ultérieurement

Exposez les raisons pour lesquelles vous souhaitez être candidat à cette formation et cette spécialité. Décrivez votre projet. Indiquez les raisons qui motivent ce choix d'orientation, les qualités indispensables, vos forces pour réussir, ainsi que vos points faibles

Lettre de motivation (en 10000 caractère max) :

A chaque fois que vous enregistrez une candidature, un message vous demande de la classer dans votre liste ordonnée de vœux. L'ordre de cette liste reste modifiable **jusqu'au 31 mai 2012 minuit dernier délai.**

Orientation active



Formations universitaires :

- 1^{ère} année de licence – L1
- 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES)

ORIENTATION ACTIVE – DEMANDE DE CONSEIL

Vous pouvez disposer à titre indicatif d'un avis de l'université sur votre choix d'études en licence sur la base de votre projet personnel et professionnel.

La demande de conseil est une démarche de conseil et d'accompagnement mise en œuvre par les universités qui permet de vous guider vers la filière où vous avez le plus de chance de réussir.

Vous n'êtes pas contraint de suivre l'avis rendu par l'université sur la base du dossier que vous lui aurez transmis.

Il est à noter que certaines universités demandent à tous les candidats à une 1^{ère} année de licence de constituer un dossier de demande de conseil.

Récapitulatif et ordre des vœux

20 mars minuit

Insertion dans votre liste de vœux ordonnée

Insérez ce nouveau vœu dans votre liste ordonnée, en indiquant le numéro d'ordre souhaité.

Université d'Auvergne Clermont 1
Clermont-Ferrand (63)
L1 - Droit-économie-gestion : Licence : Droit

Inserer

Une fois vos vœux ordonnés dans la liste ci-dessous, **cliquez sur le bouton "Enregistrer" en bas de page**

1

Lycée Sainte Thecle
Chamalières (63)
BTS - Services : Service et prestation des secteurs sanitaire et social

Retour

Enregistrer

Vous devez **impérativement, avant le 20 mars minuit, établir un classement** de l'ensemble de vos candidatures, **par ordre préférentiel** pour constituer votre liste ordonnée de vœux

Ordre des vœux

Votre liste comporte 2 vœux classés, dont :
- 1 vœu bts - btsa
- 1 vœu licences

Vœux classés

1

Lycée Sainte Thecle
Chamalières (63)
BTS - Services : Service et prestation des secteurs sanitaire et social

2

Université d'Auvergne Clermont 1
Clermont-Ferrand (63)
L1 - Droit-économie-gestion : Licence : Droit

Modifier la liste ordonnée

Imprimer

Ordre des vœux

Ordre des vœux

Votre liste comporte 2 vœux classés, dont :
 - 1 vœu bts - btsa
 - 1 vœu licences

Vœux classés

1	Lycée Sainte Thecle Chamalières (63) BTS - Services : Service et prestation des secteurs sanitaire et social
2	Université d'Auvergne Clermont 1 Clermont-Ferrand (63) L1 - Droit-économie-gestion : Licence : Droit

[Modifier la liste ordonnée](#) [Imprimer](#)

ATTENTION
Ne pas confondre cette liste de vœux avec vos fiches de candidatures.
Cette liste ne doit en aucun cas être jointe aux dossiers que vous envoyez aux établissements.

Numéro de dossier : 69377 - M. TEST Samuel

Liste de Vœux

Imprimée le : 18/01/2012:11:03

1. Lycée Sainte Thecle (Chamalières) - BTS - Service et prestation des secteurs sanitaire et social
2. Université d'Auvergne Clermont 1 (Clermont-Ferrand) - L1-DEG - Licence : Droit

Imprimer la liste
de vos vœux

Ordre des vœux

Jusqu'au 31 mai 2012 minuit dernier délai, vous **pourrez modifier** l'ordre de classement de votre liste de vœux.

Passé cette date, votre liste devient définitive et ne peut plus être modifiée.

✓ Vous **devez classer vos demandes de formations** par **ORDRE DE PRÉFÉRENCE** en fonction :

- de vos souhaits,
- de votre projet professionnel,
- sans autocensure, ni calcul quant à vos chances d'être retenu.
Les établissements demandés n'ont à aucun moment connaissance de votre liste ordonnée de vœux.

Si vous ne classez pas une formation dans votre liste de vœux, elle ne pourra jamais vous être proposée.

Même si vous ne formulez qu'un seul vœu, vous devez classer ce vœu.

Ordre des vœux

! Formations non sélectives

- * Bien que non sélectives, certaines L1 et/ou la 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES) possèdent une capacité d'accueil limitée.

Dans ce cas, le processus d'appel prend en considération l'académie de passage du baccalauréat, l'ordre des vœux L1 puis procède à un tirage aléatoire.

Il est donc important lorsque vous sélectionnez une formation de consulter la rubrique *Détails*.

- * Si vous formulez un vœu pour une formation non sélective, mais que ce choix n'est pas prioritaire pour vous par rapport à d'autres vœux de type sélectif, soyez vigilant dans le classement de votre liste de vœux.

Ex : Vœu 1 : L1

Vœu 2 : CPGE

Vœu 3 : L1 PACES

Dans ce cas, il y a de fortes chances que vous ayez une proposition au vœu 1 dès la 1^{ère} phase.

Vous ne pouvez alors plus prétendre aux vœux 2 et 3

Formations non sélectives

- ✓ Pour l'accès en 1^{ère} année des licences de la plupart des **universités**, vous pourrez prendre connaissance de l'avis anticipé **dès l'enregistrement de votre vœu**.
- ✓ Pour l'accès en 1^{ère} année des licences à capacité insuffisante, vous pourrez prendre connaissance **à compter du 5 avril** d'un avis concernant votre candidature.

Trois avis possibles :

- **Avis anticipé** : « Sous réserve que cette mention de licence figure dans votre liste ordonnée de vœux au 31 mai, vous serez définitivement admis. Attention, vous n'aurez le 7 juin qu'une seule proposition d'admission : la meilleure possible par rapport à votre liste préférentielle de vœux, en tenant compte, pour les formations sélectives, du classement des candidats réalisés par les établissements. »
- **Avis différé** : « Vous pourrez connaître votre proposition d'admission le 7 juin. Votre dossier est classé, son rang est actuellement en dehors des capacités d'accueil de cette formation. Cependant, il n'est pas possible d'anticiper sur vos chances de recevoir une proposition d'admission avant le 7 juin. »
- **Avis négatif** : « Suite à l'examen de votre demande, nous avons le regret de vous informer que votre demande est rejetée. »

2^{ème} étape



Constitution et envoi des dossiers

Au plus tard le 2 avril 2012

Validation et envoi des dossiers

Au plus tard le 2 avril 2012 :

✓ Vous devez avoir **validé** chacune de vos candidatures.

! Avant de valider vos candidatures, **vérifiez** bien que vous n'avez pas fait d'erreur dans votre sélection, car elles deviennent **définitives et sont comptabilisées dans le total de candidatures auquel vous avez droit.**

✓ Vous devez avoir **imprimé** chaque fiche de candidature.

✓ Vous devez avoir **constitué et envoyé un dossier** par formation demandée. Le dossier comporte **systématiquement la fiche de candidature** correspondante ainsi que l'ensemble des documents exigés par la formation sollicitée indiqués sur la fiche de candidature.

Certaines candidatures ne nécessiteront pas l'envoi d'un dossier papier, elles sont identifiables par la mention **Dossier électronique.**

✓ Vous **devez envoyer vos dossiers au plus tard le 2 avril 2012** à chaque formation sollicitée et vous **assurer** au préalable qu'ils sont **complets.**

Validation et impression

Consultation d'une candidature

Etablissement	Commune	Formation	
Lycée Sainte Thecle	Chamalières (63)	BTS - Services / Service et prestation des secteurs sanitaire et social	Détails

Validation

Vous devez valider cette candidature au plus tard le 02 avril.

[Valider](#)

Imprimer fiche candidature

Pour pouvoir imprimer cette fiche de candidature, vous devez au préalable valider la candidature.

[Imprimer](#)

Supprimer

Pour supprimer cette candidature, cliquez sur le bouton.

[Supprimer](#)

Information

Statut de l'établissement : Privé sous contrat d'association.
Frais de scolarité : 1 450 euros

Éléments candidature

La saisie de certains éléments électronique en ligne est nécessaire pour cette candidature :
- Lettre de motivation.

[Consulter](#)

Pièces à joindre au dossier papier

Saisie des bulletins

Cette formation nécessite la saisie des bulletins scolaires en ligne.
Attention : vous devez terminer la saisie de vos bulletins dans l'onglet "Scolarité".

[Saisir Bulletins](#)

Voeux Ordonnés

Le vœu correspondant à cette formation est classé en position n° 1 dans votre liste de vœux ordonnée.

[Consulter](#)

Fiche Pédagogique

Vous pourrez, à partir du 28 mars, consulter l'avancement de la saisie de la fiche pédagogique par votre établissement d'origine.

3^{ème} étape



Propositions d'admission
et réponses des candidats
Entre le 7 juin et le 19 juillet 2012

Propositions d'admissions et réponses

• **Pour connaître vos résultats**, vous devez vous connecter **à votre espace personnel APB**.

• **A partir du 7 juin**, 3 phases d'admission vont se succéder :

- **1^{ère} phase** : du jeudi 7 juin 14 heures au mardi 12 juin 14 heures
- **2^{ème} phase** : du jeudi 21 juin 14 heures au mardi 26 juin 14 heures
- **3^{ème} phase** : du samedi 14 juillet 14 heures au jeudi 19 juillet 14 heures

Vous ne pouvez avoir, au mieux, qu'une seule proposition d'admission par phase : la meilleure possible en tenant compte :

- de votre liste préférentielle de vœux,
- du classement des candidats, réalisé par les établissements pour les formations sélectives,
- et, à partir de la 2^{ème} phase, en tenant compte également des places libérées par d'autres candidats.

Propositions d'admissions et réponses

Si vous ne donnez pas de réponse à une proposition dans les délais impartis, vous êtes considéré comme **candidat démissionnaire**. **Tous vos vœux sont annulés.**

Tant que vous n'avez pas donné une réponse définitive (*Oui définitif* ou *Je renonce à tous mes vœux*), vous **devez vous connecter à chaque phase d'admission** et **confirmer votre « oui mais » en le validant de nouveau.**

Lors de la phase 3, vous devez donner une **réponse définitive** à la proposition qui vous est faite, puisque les **phases d'admission sont terminées** (*Sauf pour les candidats en attente pour une formation en apprentissage ayant la mention « Retenu sous réserve de contrat »*).

Dès lors qu'une proposition d'admission vous est faite, les vœux inférieurs sont annulés. Vous ne pouvez plus y prétendre.

4 réponses sont possibles :

OUI DÉFINITIF



OUI DÉFINITIF : vous acceptez définitivement la formation qui vous est proposée.

Conséquences :

- Aucune autre formation ne vous sera proposée. Vous n'avez pas à répondre aux phases suivantes.
- Si vous renoncez plus tard à cette formation, vous devrez alors vous connecter pour indiquer votre démission.

☒ OUI, MAIS

OUI MAIS : vous acceptez la proposition qui vous est faite pour l'instant mais vous espérez avoir une formation mieux placée dans votre liste de vœux.

Conséquences :

- Si lors de la phase suivante une meilleure proposition vous est faite, vous perdrez vos droits sur la proposition initiale.
- Si vous n'obtenez pas une meilleure proposition lors de la phase suivante, vous devez confirmer votre réponse et vous reconnecter à la prochaine phase.

☒ NON, MAIS



NON MAIS : vous refusez la proposition qui vous est faite, mais vous maintenez votre demande pour les vœux mieux placés dans votre liste de vœux.

Conséquences :

- Vous ne pourrez plus être admis(e) dans la formation que vous avez refusée
- Vous n'êtes pas sûr(e) d'avoir d'autres propositions aux phases suivantes

JE RENONCE À TOUS MES VOEUX



« **JE RENONCE A TOUS MES VŒUX** » : vous ne souhaitez plus être candidat(e) à aucune formation de votre liste de voeux.

Nota bene :



Vous pouvez renoncer à un ou plusieurs vœux de votre liste de vœux ordonnée entre :

- Le 1^{er} juin (14h00) et le 5 juin (14h00)
- Le 7 juin (14h00) et le 19 juin (14h00)
- Le 21 juin (14h00) et le 12 juillet (14h00)

Cette renonciation est alors **définitive**.

Exemple :

On vous propose à la 1^{ère} phase, votre vœu n°3 : vous répondez "OUI MAIS".

Cependant, après réflexion, vous préférez votre vœu n°3 à votre vœu n°2 : vous renoncez à ce vœu n°2.

Au tour suivant, on vous proposera alors, soit, à nouveau, votre vœu 3, soit, dans le meilleur des cas, votre vœu 1 – le vœu 2 ne vous sera plus proposé.

IMPORTANT !



Tant que vous n'avez pas répondu OUI DÉFINITIF à une proposition, vous devez impérativement consulter votre dossier électronique APB à chaque phase d'admission.

Sans réponse de votre part dans les délais, vous serez automatiquement démissionné.

4^{ème} étape



Inscription administrative

Inscription administrative

- Après avoir répondu **OUI DÉFINITIF** à une proposition, vous **devez effectuer votre inscription administrative** auprès de l'établissement que vous allez intégrer.
- **Ces formalités sont propres à chaque établissement.** Vous devez donc suivre les instructions laissées à votre attention par l'établissement sur le site, ou à défaut le contacter.
- **Attention ! Respectez impérativement les dates limites**, joignez les pièces du dossier, et pour toutes interrogations ou difficulté, contacter le plus rapidement possible l'établissement concerné.
- Si vous êtes **en attente d'un contrat pour une formation par apprentissage** (« *Admis sous réserve de contrat* ») et avez une proposition d'admission pour une formation sous statut scolaire encore en « OUI MAIS » après la dernière phase, nous vous conseillons d'effectuer votre inscription auprès de l'établissement qui vous propose une formation sous statut scolaire. Votre choix de formation par apprentissage reste valide. **C'est le seul cas où la réponse « oui mais » est possible jusqu'en septembre.**

Procédure complémentaire

- **Si vous n'avez eu aucune proposition d'admission**, vous pouvez vous inscrire, à partir de votre dossier électronique, à la procédure complémentaire : vous pourrez alors postuler sur des places vacantes.

Procédure complémentaire sur places vacantes À partir du vendredi 22 juin 2012

*Vous avez oublié de vous porter candidat(e)
OU*

*Vous n'avez reçu aucune proposition à l'issue des 3 phases
d'admissions*

**Vous pouvez être candidat(e) sur des formations
dans lesquelles il reste des places.**

Liens utiles

Le portail étudiant :

<http://www.etudiant.gouv.fr>

ONISEP :

<http://www.onisep.fr>

le GUIDE DU CANDIDAT qui vous renseignera en détails sur les procédures d'admission post-bac.

<http://www.admission-postbac.fr>

CONTACT : si vous avez une question à poser sur la procédure, utilisez le lien *contact* avec le SAIO de votre Académie.



www.sainte-thecle.com

ENSEMBLE SCOLAIRE S^{TE} THECLE

Accueil Contact Forum

Ensemble scolaire Vie de l'établissement Pastorale Infos pratiques Inscriptions - Renseignements Espace entreprises

NOUVEAUTÉS rentrée 2012

BTS SP3S
Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social

- Ecole Directe Accès Familles
- Portail Enseignants
- Espace Numérique de Travail

Agenda

Janvier 2012

Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Actualités

- Le 17 janvier 2012
Ouverture BTS SP3S à la rentrée 2012
- Le 12 janvier 2012
INFOSUP 2012
- Le 12 janvier 2012
Don du sang

Toutes les actualités +

Sainte Thècle (Chamalières)

Santé et social

Lycée des Métiers

Contactez-nous
04 73 37 32 09
contact@sainte-thecle.com

Diaporama dans :

Rubrique *Infos pratiques / Documents à télécharger*

Nouveauté rentrée 2012 à Ste-Thècle



B.T.S. SP3S

Services et prestations
des secteurs sanitaire et social